



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 25 janvier 2012 à 18 h 30
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Monsieur Robert L. Zambito, conseiller de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Gilles Rainville, directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA12 13 0001

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 18 h 32, la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA12 13 0002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA12 13 0003

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2011.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 18 h 33, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Aucun citoyen n'a fait d'intervention. À 18 h 33, la période de questions est terminée.

CA12 13 0004

APPROUVER LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE DIX-SEPT (17) ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF DÉSIRANT ÊTRE RECONNUS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF, ET CE, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2012 AU 31 DÉCEMBRE 2014.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif, les demandes de reconnaissance des dix-sept (17) organismes à but non lucratif suivants :

- Association de baseball St-Léonard;
- Association de cheerleading de Saint-Léonard;
- Association du hockey mineur St-Léonard inc.;
- Association du soccer de St-Léonard (A.S.S.L.) inc.;
- Association Haïtiano-Canado-Québécoise d'aide aux démunis;
- Association pour le rétablissement des accidentés vasculaires-cérébraux inc.
- Carrefour des femmes de Saint-Léonard;
- Centre des aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard;
- Cercle d'artisanat de Saint-Léonard;
- Club Basketball St-Léonard;
- Club de football junior de St-Léonard inc.
- Club de gymnastique Salto de Saint-Léonard;
- Club du bonheur de Saint-Léonard;
- Concertation Saint-Léonard;

Le 25 janvier 2012

- Gestion Multisports St-Léonard;
- La table ronde de Saint-Léonard;
- Le comité des usagers des jardins communautaires de Saint-Léonard;

et ce, pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1114227026

CA12 13 0005

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - DIAGNOSTIC DES VANNES DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD - CONTRAT NUMÉRO RM11-0470 - SIMO MANAGEMENT INC.

ATTENDU que des vérifications supplémentaires ont été nécessaires vu l'imprécision des plans;

ATTENDU que la quantité d'éléments inspectés s'est avérée plus élevée que celle prévue au bordereau des prix.

Il est proposé par Robert L. Zambito

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 3 376,18 \$ à la compagnie SIMO MANAGEMENT INC. pour le diagnostic des vannes du réseau d'eau potable dans l'arrondissement de Saint-Léonard, contrat numéro RM11-0470.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1122266001

CA12 13 0006

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 14 967 \$ À CONCERTATION SAINT-LÉONARD POUR L'ANIMATION AU LOCAL COMMUNAUTAIRE SITUÉ DANS LE DOMAINE RENAISSANCE DU 1ER JANVIER AU 30 AVRIL 2012, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE DE DÉVELOPPEMENT ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE, VILLE-MESS.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 14 967 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'animation au local communautaire situé dans le Domaine Renaissance, du 1er janvier au 30 avril 2012, dans le cadre de l'entente administrative de développement et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Ville-MESS.



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1114227030

CA12 13 0007

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SUPPORT POUR LES DIFFÉRENTS MODULES DU LOGICIEL « GESTIONNAIRE MUNICIPAL » - PG SOLUTIONS INC.

Il est proposé par Robert L. Zambito

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien et de support pour les différents modules du logiciel « gestionnaire municipal », pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012 inclusivement, avec la compagnie PG SOLUTIONS INC., seul distributeur autorisé du logiciel propriétaire, au montant total de 35 625 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1120391002

CA12 13 0008

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SUPPORT DES LOGICIELS ET PROGICIELS DE PAIE / RH UNICITÉ - CONTRAT NUMÉRO RMU1100-07 - GFI SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.

Il est proposé par Robert L. Zambito

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien et de support des logiciels et progiciels de paie / RH Unicité, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012 inclusivement, avec la compagnie GFI SOLUTIONS D'AFFAIRES INC., seul distributeur autorisé du logiciel propriétaire, au montant total de 19 565,87 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1120391001

CA12 13 0009

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2011.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 30 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1112248008

CA12 13 0010

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2011.

Il est proposé par Robert L. Zambito

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er novembre au 31 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1113676005

CA12 13 0011

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2181.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue les 12 et 13 décembre 2011, sur le règlement numéro 2181 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 2 675 000 \$ pour des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1113022023



CA12 13 0012

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2182.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue les 12 et 13 décembre 2011, sur le règlement numéro 2182 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour l'acquisition d'équipements et de logiciels informatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1113022024

CA12 13 0013

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-307 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS ET LES NORMES D'IMPLANTATION DANS LA ZONE COMMERCE C08-13.

Ce second projet est identique au premier projet adopté lors de la séance du 6 juin 2011.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro 1886-307 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à modifier les usages autorisés et les normes d'implantation dans la zone Commerce C08-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1113385016

CA12 13 0014

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-311 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION DANS LA ZONE HABITATION H06-12.

Ce règlement est identique au second projet de règlement adopté lors de la séance du 5 décembre 2011.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Le président d'assemblée mentionne l'objet et la portée du règlement.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Le 25 janvier 2012

D'adopter le règlement numéro 1886-311 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à modifier les normes d'implantation dans la zone Habitation H06-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1113385060

CA12 13 0015

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - MODIFICATION DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 8070, RUE JOUBERT - LOT NUMÉRO 1 334 027 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 19 janvier 2012.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2011-32 visant l'agrandissement dans les cours avant et arrière du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8070, rue Joubert, lot numéro 1 334 027 du cadastre du Québec, dans la zone H10-29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1123385004

CA12 13 0016

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - MODIFICATION DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 9270, RUE DE VILLIEU - LOT NUMÉRO 1 001 153 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 19 janvier 2012.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2011-33 visant l'agrandissement dans les cours avant, latérale et arrière du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 9270, rue de Villieu, lot numéro 1 001 153 du cadastre du Québec, dans la zone H09-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1123385003



CA12 13 0017

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - MODIFICATION DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 9235, RUE DE BASTOGNE - LOT NUMÉRO 1 332 315 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 19 janvier 2012.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2011-34 visant l'agrandissement en cour arrière et la modification de la façade du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 9235, rue de Bastogne, lot numéro 1 332 315 du cadastre du Québec, dans la zone H09-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1123385005

CA12 13 0018

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - NOUVEAU BÂTIMENT COMMERCIAL AU 7600, BOULEVARD VIAU (PHASE I) - LOTS NUMÉROS 1 122 297, 1 122 298, 1 122 350 ET 1 126 189 (PTIE) DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 19 janvier 2012.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2012-01 visant la construction d'un nouveau bâtiment commercial de deux (2) et trois (3) étages avec stationnement souterrain au 7600, boulevard Viau (phase I), lots numéros 1 122 297, 1 122 298, 1 122 350 et 1 126 189 (ptie) du cadastre du Québec, dans la zone C04-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1123385007

CA12 13 0019

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 19 JANVIER 2012.

Il est proposé par Robert L. Zambito

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Le 25 janvier 2012

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 janvier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1123385006

CA12 13 0020

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Robert L. Zambito

et résolu :

Qu'à 18 h 39, la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 février 2012.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement